

.... Apprentissage Mode d'emploi....

L'alternance en quelques chiffres

Durée de l'apprentissage : 2 ans.

Organisation de l'alternance : 15 jours au lycée (sauf vacances d'été) et 15 jours en entreprise.

39 semaines de formation au lycée pendant les deux ans.

Le contrat d'apprentissage

C'est un **contrat de travail** particulier par lequel un employeur s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire à un apprenti.

L'apprenti s'engage à travailler dans l'entreprise et à suivre une formation dans un Centre de Formation d'Apprentis pour préparer le diplôme prévu par le contrat. Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.

L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage qui le forme afin qu'il acquière les compétences professionnelles nécessaires à l'obtention du diplôme préparé en collaboration avec le CFA. La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation.

Salaire

L'apprenti est rémunéré en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. Le salaire est calculé en pourcentage du SMIC (10.25 €).

	1ère année	2ème année
18-20 ans	43%	51%
21 ans et plus	53%	61%

Durée du travail

Comme l'ensemble des salariés, les apprentis sont soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise qu'ils soient dans l'entreprise ou en formation au CFA. Ils ont droit à 5 semaines de congés payés par an au minimum.

BTS

Métiers de la Mesure

(ex BTS TPIL)

EN ALTERNANCE

Devenez apprenti technicien dans les Métiers de la Mesure



L'étudiant apprenti en BTS Métiers de la Mesure ...

Profil

- Bac Général
- Bac STI2D
- Bac STL
- Bac ST2
- Bac professionnel (sous conditions)

Formation au lycée

Disciplines	1ère année	2ème année
Enseignement professionnel	17 h	15.5h
Accompagnement personnalisé	1.5h	1.5h
Projet	-	4h
Physique-Chimie	5h	3h
Anglais	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Culture générale et expression	2h	2h
Environnement juridique	1h	1h

Formation en entreprise

Les apprentis sont intégrés à un service et sont suivis par un maître d'apprentissage. Ils participent aux activités de ce service. Au cours de la seconde année, ils réalisent un projet en entreprise qui permet à la fois d'asseoir leurs connaissances et d'apporter une plus value à l'entreprise qui les accueille.

La voie de l'apprentissage renforce le partenariat entreprise-centre de formation, rendant plus efficace l'acquisition des compétences du futur technicien. C'est un atout important pour la réussite à l'examen et l'insertion dans la vie professionnelle.

Poursuite d'études possibles

- - Licences professionnelles
- - Classes préparatoires ATS
- - Ecoles d'ingénieurs



Le technicien, un spécialiste de la Mesure Physique...

Profil

Spécialiste en **Mesure Physique**, le technicien Métiers de la mesure est capable de :

- Concevoir et de mettre en œuvre une chaîne de mesure adaptée à un usage particulier ;
- Réaliser des mises au point ;
- Analyser des anomalies de fonctionnement et y remédier ;
- Mener des campagnes d'essais et de mesures.

Entreprises concernées

De par la polyvalence de sa formation, le champ d'investigation du technicien M.M. est large.

- Production d'énergie.
- Industries et centrales nucléaires.
- Industrie automobile.
- Industrie aéronautique.
- Industrie chimique.
- Laboratoire de recherche.
- Métrologie légale
- ...

Débouchés

Le technicien est formé pour répondre aux attentes de nombreux services :

- Laboratoire de Recherche et Développement;
- Bureau d'études ;
- Laboratoire d'essais ;
- Service contrôle-qualité ;
- Laboratoire de métrologie ;
- Services de maintenance ou d'assistance aux clients.



Poursuivre ses études en BTS 2M par alternance...

L'inscription se fait par l'intermédiaire du site [Parcoursup](https://parcoursup.fr). Certaines entreprises recrutent tôt dans l'année. Sans attendre les résultats de la procédure [Parcoursup](https://parcoursup.fr), il est nécessaire de contacter le responsable de la formation (voir coordonnées au dos). Celui-ci peut vous mettre en relation avec des entreprises qui sont à la recherche d'apprentis pour la prochaine rentrée scolaire. Attention, l'inscription au BTS est assujettie à la signature d'un contrat d'apprentissage.